

| | |
|---|--|
| Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie | EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL |
| Délibération n° 0084/2021 | Objet : Autorisation de signature de l'avenant N°1 au marché de travaux neufs et d'entretien de l'éclairage public et de la signalisation tricolore lumineuse – installation des illuminations de fin d'année |

Conseillers en exercice : 27

Présents : 18

Pouvoirs : 09

Absents : 00

Votants : 27

L'an deux mil vingt et un, le 16 décembre à 19 h00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 9 décembre 2021, s'est réuni exceptionnellement à l'Espace des Buissons en séance publique sous la présidence d'Alphonse BOYE, Maire,

Présents : Alphonse BOYE, Maire.

Vanessa HANNI, Anne FERREIRA, Jean-Luc DESPREZ, Pauline BOHNERT-BISQUERT, Céline MONASSA, adjoints au Maire.

Roland TIBI, Jean-Pierre VANHAVERE, Dominique HUMEZ, François ELIE, Noémie ARNOFFI, Jean-Jacques GAREAU, Margot MAGIN, Martine HARBULOT, Carine LACROIX CHARLES, Benjamin GAUDON, Mathias ALONSO, Joël VILLAÇA, conseillers municipaux.

Absents représentés : Alain BOUKRIS représenté par Alphonse BOYE, Arnaud DESSAINT représenté par Vanessa HANNI, Caroline DELISSE représentée par Noémie ARNOFFI, Mehdi BELLOUTH représenté par Alphonse BOYE, Samantha CRISIAS représentée par Vanessa HANNI, Grégory NGUYEN représenté par Pauline BOHNERT-BISQUERT, Nicole DELBOSC représentée par Martine HARBULOT, Bernard KAMMERER représenté par Carine LACROIX CHARLES, Stéphanie COUCHOUX représentée par Céline MONASSA.**Absents** : /

Monsieur Mathias ALONSO a été nommé secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;**Vu** le Code de la Commande Publique ;**Vu** la délibération n° 2572/2018 du 20 décembre 2018 autorisant la signature du marché de « travaux neufs et d'entretien de l'éclairage public et de la signalisation tricolore lumineuse – installation des illuminations de fin d'année » attribué à la société BIR pour un montant total de 1 231 884 € TTC sur une durée de 3 ans ;**Vu** l'avis de la Commission Finances et Marchés Publics du 14 décembre 2021 ;**Considérant** que ledit marché se termine le 9 janvier 2022 et que la mise en place du nouvel appel à concurrence a été retardée ;**Considérant** que l'éclairage public ne souffre pas d'interruption de service et qu'il est nécessaire de prolonger le contrat actuel le temps de l'attribution du futur marché ;**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,****A l'unanimité des votants 23 voix pour et 4 abstentions (Jean-Jacques GAREAU, Margot MAGIN, Martine HARBULOT et Nicole DELBOSC).****ARTICLE 1 : APPROUVE** l'avenant n°1 au marché « travaux neufs et d'entretien de l'éclairage public et de la signalisation tricolore lumineuse – installation des illuminations de fin d'année » notifié le 9 janvier 2019 à la société BIR, pour la période courant du 10 janvier au 31 mars 2022 et pour un montant de 60 000 € TTC.

ARTICLE 2 : DIT que les crédits seront prévus au budget 2022 de la Commune, chapitre 011, article 615231 pour la partie fonctionnement et chapitre 21 article 21534 pour la partie investissement.

CERTIFIE CONFORME

MAROLLES-EN-BRIE, le 16 décembre 2021



Alphonse BOYE
Maire de Marolles-en-Brie

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.